

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juin 2024

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2024_87****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
14****Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le quatorze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, , Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Damien SCANDOLA, M. Christian CRISCI, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

A donné procuration :

M. Adrien ARSENTO, Conseiller Municipal, à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal, à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absents excusés :, M. Jean-Marc SIMONI, Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire.

Objet de la délibération : Remise de la médaille de la ville et apposition d'une plaque en l'honneur de la venue de l'association FIRST SPECIAL SERVICE FORCE

Considérant que l'association FIRST SPECIAL SERVICE FORCE, composée d'anciens libérateurs américains et canadiens de la Seconde Guerre Mondiale, viendra début septembre à Peille pour fêter le quatre vingtièmes anniversaires de la libération.

Considérant qu'à cette occasion, une cérémonie sera organisée sur la commune et que Monsieur le Maire remettra à l'association FIRST SPECIAL SERVICE FORCE la médaille de la ville de Peille pour honorer les américains et canadiens qui ont combattu et qui seront représentés à l'occasion par leurs familles venues d'Amérique du Nord.

Considérant qu'une plaque commémorative sera dévoilée pour cette cérémonie avec le logo des régiments et le nom des libérateurs.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20240620-2024_87-DE
Reçu le 24/06/2024

Considérant que la commune a obtenu la labellisation du quatre vingtième anniversaire de la libération pour cette cérémonie exceptionnelle.

Considérant que cette labellisation marque l'engagement de la commune dans la démarche commémorative importante pour le devoir de mémoire envers les jeunes générations, dans la fidélité aux idéaux de la République.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Une abstention (M. Sébastien GOUBELY, conseiller municipal),

A la majorité,

Accepte d'attribuer la médaille de la commune de Peille aux familles américaines et canadiennes de l'association FIRST SPECIAL SERVICE FORCE,

Accepte d'apposer une plaque commémorative sur la commune en hommage à ces libérateurs.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.